

Le portrait physique du Messager d'Allah et sa vision honorifique (en rêve)

الصفات الخلقية لرسول الله صلى الله عليه وسلم ورؤيته في المنام
[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

الشيخ محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع IslamHouse.com

2013 - 1434

IslamHouse.com



Le portrait physique du Messager d'Allah et sa vision honorifique (en rêve)

J'ai récemment lu le portrait physique du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et j'en ai retenu une image dans mon esprit puis j'ai vu en rêve un homme qui ressemble à cette image... Je ne me souviens pas exactement de ce qu'il a dit mais je crains qu'il ne dise que certains frères musulmans que j'aime moi le verraient en rêve. Or j'avais commis un péché dans la maison desdits frères avant le rêve et je craignais leur découverte de mon péché grâce au rêve. Comment pourrai-je m'assurer d'avoir réellement vu le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) en rêve ? Ceci m'inquiète beaucoup. J'ai encore fait un rêve récemment. Je crois que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) était en train de réciter le Coran devant Gabriel (bénédition et salut soient sur lui) au mois de Ramadan. C'était en présence de Zayd (P.A.a) et Hamza (P.A.a). Pourtant je sais que ce dernier ne pouvait pas être là en réalité pour avoir subi le martyr à Ouhud. Est-ce que c'est bien le Prophète que j'ai vu en rêve ? Comment en être sûr ? Salut et miséricorde divine soient sur vous.

Louanges à Allah

O frère, musulman, nous vous citerons un groupe de hadith du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) comprenant sa description. Si ce que vous avez vu en rêve correspond à cette description, vous avez vu le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) vraiment, car il a dit : « Quiconque m'a vu en rêve m'a réellement vu. En effet, Satan ne peut pas se présenter sous mon image ». (Rapporté par Boukhari, 5729).

Rabi'a ibn Abi Abd Rahman a dit : « J'ai entendu Anas ibn Malick décrire le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) en ces termes : « Il était un homme d'une taille moyenne : ni longiligne, ni trop court ; sa peau affichait une couleur qui n'était ni d'une blancheur



éclatante ni brune ; sa chevelure n'était ni crépue ni outrancièrement longue. Il reçut la révélation divine à l'âge de 40 ans et continua à la recevoir pendant dix ans à La Mecque. Puis il s'installa à Médine où la même révélation se poursuivit pendant dix ans encore. Puis il mourut alors que sa barbe et sa tête ne comptaient pas encore 20 cheveux blancs. » (rapporté par Boukhari, 3283).

Al-Bara ibn Azib dit : « Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait de larges épaules et une abondante chevelure et portait un complet rouge. En fait, je n'ai jamais vu un homme plus beau que lui » (rapporté par Mouslim : livre des vertus : chapitre sur la description de la chevelure du Prophète, n° 2338).

Ali disait : « Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) n'était ni longiligne ni trop court et avait les paumes et les pieds épais ; sa tête était grosse et ses articulations imposantes. Les poils qui descendaient de sa poitrine à son nombril formaient une longue ligne. Quand il marchait, il s'inclinait vers le devant comme s'il descendait d'une pente ; je n'ai vu ni avant lui ni après lui un homme comme lui. » (rapporté par at-Tarmidhi, 3570 et qualifié par lui de 'beau' et authentique).

Djabir ibn Samrata dit : « Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait une large bouche, de vastes yeux et des chevilles plutôt minces ». Shoriba dit : « J'ai dit à Malick : que signifie : dhali'al-fammi ?

- « Une large bouche »
- et askal al-ayn ?
- « de vastes yeux »
- et manhous al-aqib ?

- « de minces chevilles » (rapporté par Mouslim, livre des vertus, 2339).

Quant au péché que vous avez commis chez vos frères, repentez-vous-en à Allah. Si vous avez spolié une partie de leurs droits, restituez-la leur. Allah est pardonneur et miséricordieux ».